

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 8 SEPTEMBRE 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Convocation du 30.08.2022
Affichage du 30.08.2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 30.08.2022, affichée le 30 août 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck , Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à M NAEL Jean-Marc), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme FEUGUEUR Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M GUYOT Philippe), M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, Mme OREARD Patricia, M. BRAMOULLE Bernard, Mme FOUCHET Virginie (départ à 20h), M GAUTHIER Emmanuel (départ à 20h).

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022.09.147

AVENANT 1 A LA CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE LLV - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE CHARTRES A LONGNY AU PERCHE

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 27 mai 2021 et de la convention correspondante.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prendre un avenant à cette convention pour fixer le montant définitif de la participation de Longny les Villages.

Après réalisation, le montant des travaux est fixé à 190 395.29 € TTC, le coût de la Maîtrise d'œuvre s'élève à 7 933.14€ HT.

Il y a donc lieu de revoir le plan de financement de cette opération d'un montant total de 198 328.43 € comme suit :

- FCTVA	31 232.44 €
- Aide TE 61	57 118.59 €
- Commune Longny les Villages	54 977.40 €
- Reste à charge CDC Des Hauts du Perche	55 000.00 €
(44 x 1 250 € = 55 000 €)	

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 1 à la Convention de participation financière pour les travaux d'éclairage public rue de Chartres à Longny au Perche.

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 061-200068856-20220908-2022_09_147-DE

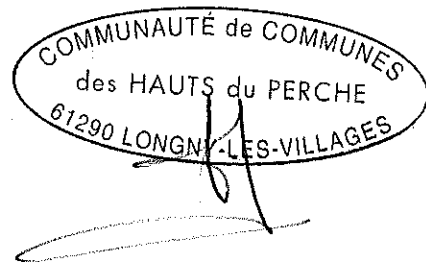
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le nouveau plan de financement,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 1 à la convention de participation financière pour les travaux d'éclairage public rue de Chartres à Longny au Perche.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ



**AVENANT 1 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
COMMUNE DE LONGNY LES VILLAGES
RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
RUE DE CHARTRES – LONGNY AU PERCHE**

Entre,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE dûment représentée par son Président,
Monsieur Emmanuel LE SECQ,

D' une part,

Et,

La COMMUNE DE LONGNY-LES-VILLAGES dûment représentée par son Maire, Monsieur Christian BAILLIF,
D'autre part,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

Vu, la délibération du Conseil communautaire en date du 27 mai 2021 portant sur la convention entre la
Commune de Longny- les-Villages et la Communauté de Communes des Hauts du Perche pour le
financement des travaux d'éclairage public rue de Chartres à Longny au Perche,

Vu, la délibération de conseil municipal en date du 7 juillet 2021

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 septembre 2022 portant sur l'avenant 1 à la
convention entre la Commune de Longny-les-Villages et la Communauté de Communes des Hauts du
Perche pour le financement des travaux d'éclairage public rue de Chartres à Longny au Perche,

Vu, la délibération de conseil municipal en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE L'AVENANT

La Communauté de Communes des Hauts du Perche a décidé de réaliser des travaux d'éclairage public rue
de Chartres à Longny au Perche.

Les travaux étant réalisés et réceptionnés, il est nécessaire d'établir un plan de financement définitif.

Le montant des travaux est de 198 328.43 €.

L'opération est financée comme suit :

- FCTVA	31 232.44 €
- Aide TE 61	57 118.59 €
- Commune Longny les Villages	54 977.40 €
- Reste à charge CDC Des Hauts du Perche	55 000.00 €
(44 x 1 250 € = 55 000 €)	

La participation de la commune de Longny-les-Villages est donc de 54 977.40 €.

Fait à Longny les Villages, le 09/09/2022

Le Président

de la CDC des Hauts du Perche,

COMMUNAUTE DE COMMUNES

des HAUTS du PERCHE

61290 LONGNY-LES-VILLAGES

Emmanuel LE SECQ.

Le Maire de Longny-les-Villages,